

GOODYEAR /AIR FRANCE :MÊME COMBAT pour les libertés syndicales



Pour soutenir les salariés d'Air-France convoqués au TGI de Bobigny et pour défendre le droit de se défendre.

« Les organisations syndicales des Hautes-Alpes ont eu l'occasion d'exprimer leur profonde indignation et leur colère suite à la condamnation de 8 ex-salariés Goodyear à 24 mois de prison dont 9 mois ferme.

Dans une région fortement frappée par le chômage, dans le cadre d'un conflit social âpre où les salariés étaient engagés contre la casse de 1173 emplois, luttant pour leur dignité et le devenir social de leur famille, un accord de fin de conflit avait été signé entre la direction de Goodyear et le syndicat majoritaire de l'entreprise.

Cet accord, conclu après une bataille de 7 ans, actait, entre autre, l'arrêt de toutes les poursuites judiciaires contre les militants syndicaux.

C'est donc le Procureur de la République, qui a décidé de poursuivre l'action judiciaire. Ce qui donne à cette condamnation un caractère politique.

Dans un contexte d'état d'urgence, où cette loi d'exception est parfois détournée pour tenter de faire taire le mouvement social, où l'on constate que des militants écologistes sont assignés à résidence, cette attaque contre des militants syndicaux, est un nouveau très mauvais signe.

Elle s'inscrit dans un mouvement de criminalisation de l'action syndicale, qui ne cesse de s'accroître, avec notamment les gardes à vue de salariés d'Air France.

Des gardes à vue qui faisaient suite aux accusations publiques du 1er ministre contre des salariés, condamnés avant le moindre procès, après les événements dits « de la chemise ». Des propos martiaux du chef du gouvernement, qui ont totalement débridé la direction d'Air France dans sa stratégie répressive. La direction du travail a rétabli un délégué syndical d'Air France dans ses droits, après son licenciement arbitraire, ce dont nous nous félicitons.

Les militants qui se font les portes voix de la défense des libertés syndicales et démocratiques, des combats pour l'égalité et la justice sociale, n'ont pas à être traités comme des délinquants.

Laisser entendre l'existence de « deux poids deux mesures », permettre que s'installe la criminalisation de ceux qui luttent pour le bien commun, faire du souci de la sécurité une arme contre nos libertés, serait entrer dans des chemins bien obscurs, que nous refusons!

Nous adressons toute notre solidarité aux 8 ex-salariés de Goodyear, exigeons l'arrêt des poursuites à leurs encontre, et la réintégration des 5 salariés d'Air France.

RASSEMBLEMENT à GAP

Vendredi 27 mai 17H30

devant le Tribunal